



**Commission Locale de l'Eau du Schéma
d'Aménagement et de Gestion des Eaux du
bassin de la rivière Vendée**

Délibération n° 01/2026-CLE-VENDEE

Séance plénière du 06 février 2026,
Tenue à Vouvant (85), 11 rue Theodolin, Salle des fêtes de Vouvant,
Présidée par Monsieur Stéphane BOULARD, Président de la CLE,

Membres présents et représentés :

- Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : 23,
- Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : 7,
- Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : 8.

Le quorum étant atteint,

Vu l'article R.212-34 du Code de l'environnement,

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu le décret n° 2007 -1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux,

Vu l'arrêté n°97/DRCL/4-004 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vendée,

Considérant les règles de fonctionnement de la CLE validée en séance plénière de la CLE du SAGE du bassin de la rivière Vendée du 02 octobre 2023,

Les membres de la Commission Locale de l'Eau, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité le rapport d'activités de la CLE pour l'année 2025.

Fait à Fontenay-le-Comte, le 10 février 2026,

Le Président de la CLE du SAGE Vendée
Stéphane BOULARD



Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vendée
Secrétariat : SMVSA - 11 allée de l'Innovation - 85200 FONTENAY-LE-COMTE

Tel : 02 51 50 01 31

Adresse courriel : secretariat-smvsa@orange.fr

Site internet : <https://www.smvsa.fr/>